## PROCES-VERBAL : SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 15 février 2018 à 19h30

<u>Etaient présents</u>: Bernard BEAUDET, Jean-Luc CHAPLOT, Eric CHARLE, François GUIZOUARN, Dominique PIQUOIS, Gilles CELSI, Hélène LECCIA-BOGAERT, Laurent MASSON, Bernard SAVOURAT, Françoise SCHLUNEGGER, Jean-Claude POTAGE.

Absents: Isabelle RIOU, Fabrice SERRÉ.

<u>Pouvoirs</u>: Christine SAVOURAT donne pouvoir à Bernard BEAUDET – Emmanuelle FAUCONNET donne pouvoir à Dominique PIQUOIS.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CHAPLOT.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal du 13/12/2017 approuvé à l'unanimité des membres présents.

## I – Délibération 7702518001 – Subvention FER (Fonds d'Equipement Rural)

Considérant la nécessité pour la Commune d'aménager les trottoirs et places de stationnement « Route de Montereau », l'Assemblée décide de solliciter le département pour une participation financière portant sur le Fonds d'Equipement Rural (FER). Le taux de subvention maxi est de 50 % plafonné à 100 000.00 € HT, soit 50 000.00 € de subvention maximum. Coût prévisionnel et estimatif des Travaux : 136 632.00 € TTC. Délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

## II— <u>Délibération 7702518002 — Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

VU la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 10/10/2017 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles,

Que ces missions couvrent les activités de gestion des archives communales, de conseils et de formation, de gestion du statut de la fonction publique, du maintien dans l'emploi des personnels inaptes...

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

## III - <u>Délibération 7702518003 - Convention SDESM - Maintenance éclairage public</u>

VU l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est assurer le bon ordre, la sureté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage;

VU les responsabilités du chargé d'exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510 ;

VU la convention constitutive du groupement de commande;

Considérant que la Commune de BAZOCHES LES BRAY est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM);

Considérant que le SDESM assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM a un besoin propre de maintenir son parc d'exposition et ses propres luminaires en domaine public ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ; Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le vote à mains levées suivant :

- Pour: 10 (dont 2 pouvoirs) – Contre: 3.

ACCEPTE les conditions et les prestations de la FORMULE A, soit les termes d'un marché simple à bon de commandes. La formule A comprend les éléments suivants :

- La commune conserve sa responsabilité de Chargé d'exploitation et règlemente les accès au réseau hors ou sous tension (NF C 18-510)
- o Le dépannage forfaitaire par point lumineux et par armoire
- o L'entretien préventif (nettoyage, contrôles électriques et mécaniques, remplacement des pièces consommables).

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive;

DECIDE de choisir la FORMULE A de ladite convention.

Séance clôturée le 15/02/2018 à 21h30.

Le Maire, Bernard BEAUDET

Date de la convocation : le 8/02/2018